

Jardinier - F/H

https://recrutement.ville-taverny.fr/front-jobs-detail.html?id_job=12&id_origin=0



Limite de candidature	30-04-2025
Mise à jour	22-11-2024
Référence	011
Service	VILLE DE TAVERNY
Localisation	Ville de Taverny
Contrat	CDD
Secteur	SERVICE ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT ET PROTECTION ANIMALE
Disponibilité	Immédiate
Formation	Sans diplôme
Statut	Non titulaire
Fonction	Agent de fleurissement et d'entretien des espaces verts
Type de poste	Emploi non permanent
Date de fin	30-04-2025
Filière	Technique
Catégorie	C
Cadre d'emploi	Adjoints techniques territoriaux
Grade	Adjoint technique territorial

Contexte et définition du poste

Les questions de biodiversité, d'écologie et de développement durable sont au cœur du projet politique de la ville de Taverny, en privilégiant un entretien adapté à chaque type d'espace vert et en rendant plus visible la nature en ville.

Taverny souhaite ainsi se doter d'un(e) collaborateur(rice) pour participer à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'espaces verts et d'aménagement paysager et recrute un jardinier (H/F).

Au sein du service espaces verts, environnement et protection animale et positionné(e) sous l'autorité d'un responsable d'équipe, vous contribuez à l'embellissement de la ville :

- Entretien des espaces verts : tonte, débroussaillage, taille, désherbage
- Plantation et arrosage de massifs paysagers ;
- Entretien des outils et des véhicules ;
- Conduite d'un camion jusqu'à 3,5 tonnes.

Profil recherché

Vous possédez un CAP ou BEP en espaces verts et justifiez d'une bonne expérience terrain.

A votre goût du service au public, s'ajoute rigueur et dynamisme. Vous avez l'esprit d'équipe et appréciez le travail en extérieur.

Le permis B est indispensable et le permis E est apprécié.

Conditions d'exercice

37h30 hebdomadaires.

Jardinier - F/H

https://recrutement.ville-taverny.fr/front-jobs-detail.html?id_job=12&id_origin=0

Recrutement et rémunération

Poste permanent à temps complet, ouvert aux fonctionnaires et lauréats de concours de catégorie C de la filière technique ainsi qu'aux agents contractuels en application de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération statutaire, prime annuelle, complément indemnitaire annuel, protection sociale complémentaire santé et prévoyance, prestations d'action sociale via le CNAS.